



ASSOCIATION SPORTIVE DU LYON SALVAGNY GOLF CLUB

La Tour de Salvagny, le 1^{er} juin 2024

Cher(ère) membre,

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril dernier, nous n'avons pas atteint le quorum. La présentation a été faite et les budgets ont été présentés, mais aucun vote n'a eu lieu.

Conformément aux statuts, j'ai l'honneur de vous informer que nous organisons une deuxième **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le vendredi 28 juin 2024** au Lyon Salvagny Golf Club juste après l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun quorum n'est requis, et comme aucun changement n'a été apporté par rapport au 24 avril, nous procéderons au vote des résolutions, directement, sans présentation.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023 (Résolution n° 1)
- Quitus au président et au trésorier (Résolution n° 2)
- Pouvoir pour les formalités (Résolution n° 3)

Je vous prie de croire, cher(ère) membre, à mes sentiments golfigues et amicaux les meilleurs.

Le président de l'Association Sportive,

Pascal Sordet